

Annexe 1

PROCES-VERBAL

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL

DE ... ARZIER - LE MUIOS

Le ... 23 juin 2016

Présidence de ~~Monsieur~~ (Madame) le Préfet . Madame Chantal TURIN,

- ORDRE DU JOUR :**
1. Assermentation des membres du Conseil
  2. Assermentation des membres de la Municipalité
  3. Election du président du Conseil
  4. Election du secrétaire du Conseil
  5. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation

Ces opérations se font selon la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

\*\*\*\*\*

Le registre civique est déposé sur le bureau. Il est constaté que l'élection des conseillers communaux a été faite régulièrement. Le procès-verbal de l'élection, ainsi que la liste des citoyennes et citoyens faisant partie du Conseil sont également déposés sur le bureau.

Il est également constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire, Mme, M. Zénaïde Vanoie  
Fonctionnent comme scrutateurs provisoires,  
Mme, M. Marine Vincent et Mme, M. Frédéric Boy

~~48~~ 49 conseillers sont présents. ~~4~~ 3 conseillers sont absents.  
Ces derniers seront assermentés à la première séance du Conseil à laquelle ils se présenteront.

Madame, Monsieur le (la) Syndic (que) et Mesdames, Messieurs les Municipaux élus déclarent qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé par l'article 48 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Chaque membre du Conseil est appelé, solennise la promesse légale, ensuite la Municipalité et enfin Madame, Monsieur le (la) Syndic (que), selon l'article 62 de dite loi. *tacitement*

Est nommé président (e) du Conseil, ~~Mme, M.~~ Jean-David PLETSCHER  
Est nommé secrétaire du Conseil, Mme, M. ~~Maryline THAUTANN-GIAUVA~~  
BOUI, ZONON, BLANC

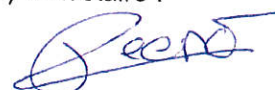
Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le président du Conseil et le secrétaire (selon l'article 23 de la Loi précitée).

Le procès-verbal est lu et approuvé.

~~Monsieur~~ (Madame) le Préfet se retire et remet la présidence à  
~~Mme, M.~~ Jean-David PLETSCHER, président (e), qui poursuit les opérations légales.

Le Préfet :

Le(la) Secrétaire :



3 conseillers sont assermentés après la séance  
François BAUMGARTNER et Valentin FASEL et Chloé JACCARD

## **ANNEXE 2**

### **Déclaration de candidature à la présidence du Conseil communal d'Arzier-Le Muids.**

Madame le Préfet, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Je pose ma candidature à l'élection du président du Conseil communal.

Madame le Préfet, je demande la parole par souci de transparence pour me présenter brièvement, exposer mes motivations et faire une courte déclaration

#### **1. Présentation**

Je m'appelle Jean-David Pletscher

J'ai 56 ans

Je suis marié et père de 3 enfants adultes

J'habite le quartier des Bossons Audry, sous gare, plus précisément au Passage des Aigles

J'habite la commune depuis le 17 août 1996

De mémoire, Je siége ou j'ai siégé au Conseil communal durant les législatures :

1999-2003, à fonctionner comme scrutateur suppléant

2003-2007, à fonctionner comme scrutateur. Démission en septembre 2004 en raison d'études réputées lourdes à la HEP-VD, puis à l'Université de Genève

2011-2016, ai siégé dans de nombreuses commissions ad'hoc

Enfin, j'ai participé à de nombreux dépouillements de votations ou élections au niveau communal, cantonal ou fédéral.

Professionnellement, j'enseigne actuellement la Culture générale au Centre professionnel de Morges

#### **2. Motivation**

Mes motivations sont avant tout mues par un esprit citoyen et une envie de m'investir un peu plus la vie citoyenne de la commune.

A ce titre, je pense que c'est un enrichissement de mieux cerner quelles sont les prérogatives de la Municipalité et celles du Conseil communal, parfois confondues.

Par ailleurs, je désire contribuer à ramener la « paix dans la ruche » dans la conduite du débat, il y a eu suffisamment de dégâts d'images durant la législature, à plus forte raison depuis le début de l'année ou durant la campagne électorale.

C'est donc dans un esprit constructif, fédérateur, modérateur et impartial que je me présente avec la volonté de me placer au-dessus de la mêlée pour le bien de la commune, ainsi que de représenter le Conseil dans lors de manifestations communales ou régionales.

Enfin, je pense que c'est également une expérience enrichissante de présider au dépouillement de votations ou d'élections.

#### **3. Déclaration**

Je tiens à déclarer devant vous que ma candidature répond à l'appel du Secrétaire municipal.

J'ai accepté de me porter candidat en mon âme et conscience par esprit citoyen après en avoir discuté avec ma femme et deux de mes enfants.

Ma décision communiquée au Secrétaire municipal, je me suis muré dans un silence tombal pour éviter toute polémique partisane ou électoraliste.

Ainsi, je tords le cou à une rumeur entendue dans le courant de la semaine : l'Association CALM est totalement étrangère à mon choix, je n'ai défloré celui-ci que hier soir aux membres présents en assemblée

C'est pourquoi aujourd'hui, je me déclare personnellement candidat sans présentation ou parrainage dans une perspective de neutralité et d'impartialité à l'instar de ma posture durant les dépouillements des quatre scrutins électoraux auxquels j'ai participé ces dernières semaines.

Merci

Arzier-Le Muids, le 23 juin 2016

A handwritten signature in black ink, reading "J. P. Retscher". The signature is written in a cursive style with a large, stylized initial "J" and "P".